

compensation note à la fac

Par **ello90**, le 11/12/2022 à 21:03

bonjour ,bonsoir

mes partiels approchent et j'aimerais savoir quelques chose. La compensation se passe comment ? voilà ce que dis le règlement de ma fac sur ça : la compensation est organisée entre les UE ou module d'un même semestre. Une UE ou un module peut être aussi acquise et capitalisé par compensation avec une note inférieur à 10/20. La compensation est organisé sur le semestres, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficient".

Je m'explique : par exemple j'ai un module TD droit privé et TD droit public, j'ai la moyenne dans l'un d'eux mais pas l'autre : la deuxième note est donc compensée ?

Ensuite j'ai un module introduction au droit privé et un autre introduction au droit public, avec le même nombre d'heure et le même nombre de ECTS. Si au partiel j'ai pas la moyenne en public mais en privé oui, la compensation se fait ? De plus la quasi totalité des modules ont le même nombre d'heure et de ECTS (4)

merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/12/2022 à 11:23

Bonjour

Déjà la compensation ne concerne que les notes finales (moyennes contrôles continus + partiels).

[quote]

j'ai un module introduction au droit privé et un autre introduction au droit public, avec le même nombre d'heure et le même nombre de ECTS

[/quote]

On partira du principe que les deux matières ont le même coeff.

Si avez 10 en droit privé et 8 en droit public : pas de compensation les moyennes des deux notes est de 9/20

Autre scénario : vous avez 8 en droit privé et 14 en public : il y a compensation car vous avez 11 de moyennes à ce module.

Par **ello90**, le **13/12/2022** à **14:25**

bonjour,

tout d'abord merci pour votre réponse.

si je comprend bien tant que les matières ont le meme coeff elles se compensent entre elle?

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/12/2022** à **06:08**

Bonjour

En gros c'est ça !